



VILLE DE SHANNON

Procès-verbal

Séance extraordinaire du conseil municipal

**Mercredi 20 décembre 2017, à 18 h00
À Hôtel de Ville**

Considérant que le conseil municipal est élu selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de Mme Francine Girard (siège 1), M. Alain Michaud (siège 2), M. Normand Légaré (siège 3), M. Saül Branco (siège 4), Mme Sarah Perreault (siège 5) et de Mme Sophie Perreault (siège 6).

Formant quorum sous la présidence de M. le maire, M. Mike-James Noonan.

En présence du directeur général et trésorier, M. Gaétan Bussièrès et du directeur général adjoint et greffier, Me Sylvain Déry.

1. Mot de bienvenue

M. le maire, Mike-James Noonan, souhaite la bienvenue à tous et les remercie de leur présence.

672-12-17

2. Dépôt - Avis de convocation

Conformément à l'article 323 *Loi sur les cités et villes* L.R.Q., c. C-19 (ci-après nommée « LCV ») qui prévoit que le maire peut convoquer une séance extraordinaire du conseil lorsqu'il le juge à propos, par ordre verbal ou écrit au greffier de la municipalité. Celui-ci dresse un avis de convocation indiquant sommairement les affaires qui seront soumises à cette séance et fait notifier cet avis à chaque membre du conseil au plus tard 24 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance.

Conformément à l'article 325 de la LCV qui prévoit qu'aux séances extraordinaires, on ne peut prendre en considération que les affaires spécifiées dans l'avis de convocation, sauf si tous les membres du conseil sont alors présents et y consentent.

Considérant que le Directeur général adjoint et greffier déclare qu'un avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié à chaque membre du conseil municipal le 11 décembre 2017, incluant les membres absents, le cas échéant, conformément à l'article 323 de la LCV.

Il est ainsi déclaré que la séance extraordinaire sera régulièrement tenue selon l'ordre du jour, conformément à l'article 325 de la LCV.

Document déposé : 672-12-17

3. Ouverture de la séance extraordinaire

À 18h11, le maire, M. Mike-James Noonan, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance extraordinaire.

673-12-17

4. Adoption de l'ordre du jour

Considérant que tous les élus ont pris connaissance des points à l'ordre du jour et ont eu l'occasion d'en discuter préalablement lors d'un plénier ;

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

1) D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

1. Mot de bienvenue

2. Dépôt - Avis de convocation

3. Ouverture de la séance extraordinaire

4. Adoption de l'ordre du jour

5. Ressources humaines

5.1 Embauche de M. Steeve Arbour au poste de directeur du développement durable et chargé de projet

5.2 Poste de journalier, poste temporaire au Service des travaux publics

5.3 Démission de M. Claude Langlois, à titre de Directeur du Service de la sécurité publique

5.4 Démission de M. Éric Bilodeau, à titre de Lieutenant du Service de la sécurité publique

5.5 Adoption d'un nouvel organigramme administratif

5.6 Ouverture d'un poste de directeur au Service de la sécurité publique

5.7 Embauche de M. Émile McCarthy, TPI, GSI au poste de directeur adjoint à l'administration du Service de la sécurité publique

5.8 Nomination de M. Nicolas Proulx au poste de Directeur adjoint aux opérations au sein du Service de la sécurité publique

6. Ressources financières

6.1 Dépôt et autorisation de paiement des comptes du 18 décembre 2017

6.2 Abrogé

7. Ressources matérielles

7.1 Autorisation à l'équipe de hockey «Atome B1 des Chevaliers »

8. Greffe et réglementation

8.1 Adoption - Règlement numéro 581-17 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2017, abrogeant et remplaçant le Règlement 570-17

8.2 Avis de motion – Règlement sur la sécurité incendie

8.3 Avis de motion – Règlement sur l'eau potable, l'installation et l'entretien des compteurs d'eau

8.4 Avis de motion – Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux

8.4 Avis de motion – Règlement déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de signer des contrats, abrogeant et remplaçant le règlement 571-17

8.5 Dépôt d'une Requête en accréditation en vertu du *Code du travail*

8.6 Feu vert clignotant sur un véhicule conduit par un pompier

9. Période de questions

10. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

5. Ressources humaines

674-12-17

5.1 Embauche de M. Steeve Arbour au poste de directeur du développement durable et chargé de projet

Considérant la Résolution 669-12-17 « Ouverture d'un poste de directeur du développement durable et chargé de projet » ;

Considérant l'affichage du poste se terminant le 18 décembre 2017 et les entrevues qui se sont déroulées le 20 décembre 2017 ;

Considérant la recommandation du comité de sélection ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Sophie Perreault ;

Appuyé par de M. Normand Légaré ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser l'embauche de M. Steeve Arbour au poste de directeur du développement durable et chargé de projet et que cet emploi débute le 22 janvier 2018 ;
- 2) D'assortir cette nomination aux conditions prévues dans la *Politique de gestion des ressources humaines* en vigueur et à une période probatoire de six (6) mois ;
- 3) Que M. Steeve Arbour s'engage à suivre les formations requises et suggérées par l'Employeur ;
- 4) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

675-12-17

5.2 Poste de journalier, poste temporaire au Service des travaux publics

Considérant la Résolution 666-12-17 « Autorisation à la direction générale d'embaucher un journalier, poste temporaire au Service des travaux publics » ;

Considérant la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Sophie Perreault ;

Appuyé par de Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) De fermer ce concours et de le rouvrir au besoin en 2018 ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

676-12-17

5.3 Démission de M. Claude Langlois, à titre de Directeur du Service de la sécurité publique

Considérant un différend important entre la Ville et son Directeur du Service de la sécurité publique ;

Considérant l'impossibilité de la Ville de répondre aux demandes du directeur ;

Considérant la démission du directeur ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par M. Normand Légaré ;

Il est résolu :

- 1) D'accepter la démission de M. Claude Langlois, à titre de Directeur du Service de la sécurité publique ;
- 2) D'exiger le retour de tous les biens et équipements dans le délai prévu par la loi ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité
Document déposé : 676-12-17

677-12-17 **5.4 Démission de M. Éric Bilodeau, à titre de Lieutenant du Service de la sécurité publique**

Considérant un différend important entre la Ville et son le Lieutenant du Service de la sécurité publique, M. Éric Bilodeau ;

Considérant la démission de M. Éric Bilodeau ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Sophie Perreault ;

Il est résolu :

- 1) D'accepter la démission de M. Éric Bilodeau, à titre de Lieutenant du Service de la sécurité publique ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité
Document déposé : 677-12-17

678-12-17 **5.5 Adoption d'un nouvel organigramme administratif**

Considérant l'optimisation des processus administratifs et la révision de certains postes au sein des différents services de la Ville ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par M. Normand Légaré ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter le nouvel organigramme administratif tel que déposé ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité
Document déposé : 678-12-17

679-12-17 **5.6 Ouverture d'un poste de directeur au Service de la sécurité publique**

Considérant la démission inopinée de Monsieur Claude Langlois, au poste de Directeur du Service de la sécurité publique ;

Considérant qu'il importe de combler ce poste ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par M. Saül Branco ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser le lancement d'un concours visant à combler le poste de directeur du Service de la sécurité publique dès que possible ;
- 2) Que ce poste soit permanent et à temps partiel, suivant un nombre d'heures recommandées par la Direction générale ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

680-12-17 **5.7 Embauche de M. Émile McCarthy, TPI, GSI au poste de directeur adjoint à l'administration du Service de la sécurité publique**

Considérant qu'il importe d'assurer la continuité des services ;

Considérant que le conseil souhaite procéder à l'analyse des processus et des besoins au niveau de la sécurité incendie ;

Considérant l'entrevue à la mairie le 11 décembre 2017 ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser l'embauche M. Émile McCarthy, TPI, GSI au poste de directeur adjoint à l'administration du Service de la sécurité publique à temps partiel et temporaire, soit 30 heures par semaine pour une durée de huit (8) semaines ;
- 2) Que cette embauche soit effective à partir du 8 janvier 2018, au taux horaire de 38\$;
- 3) D'assortir cette nomination aux conditions prévues dans la *Politique de gestion des ressources humaines* en vigueur ;
- 4) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

681-12-17 **5.8 Nomination de M. Nicolas Proulx au poste de Directeur adjoint aux opérations au sein du Service de la sécurité publique**

Considérant la démission inopinée de Monsieur Claude Langlois, au poste de Directeur du Service de la sécurité publique ;

Considérant qu'il importe d'assurer la continuité des services ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) De nommer M. Nicolas Proulx, au poste de Directeur adjoint aux opérations au sein du Service de la sécurité publique ;
- 2) D'assortir cette nomination aux conditions prévues dans la *Politique de gestion des ressources humaines* en vigueur ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

6. Ressources financières

682-12-17 **6.1 Dépôt et autorisation de paiement des comptes du 18 décembre 2017**

Considérant l'article 319 de la LCV qui prévoit que toute documentation utile à la prise de décision est disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, à moins de situation exceptionnelle ;

Considérant l'étude des comptes par tous les élus préalablement à la présente séance ;

Considérant que tous les élus ont eu l'occasion de poser leurs questions et ont obtenu les réponses souhaitées auxdites questions ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Saül Branco ;

Appuyé par Mme Sarah Perreault ;

Il est résolu :

- 1) De payer les comptes apparaissant sur le bordereau daté le 18 décembre 2017 au montant total de 137 757.93 \$;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 682-12-17

6.2 Abrogé

7. Ressources matérielles

683-12-17 **7.1 Autorisation à l'équipe de hockey «Atome B1 des Chevaliers »**

Considérant la demande de Mme Daniéla Levesque d'avoir accès à la patinoire une heure avant son ouverture, et ce sans frais pour pouvoir organiser un match parents et enfants ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Normand Légaré ;

Appuyé par Mme Sarah Perreault ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser l'équipe de hockey des Atome B1 des chevaliers à utiliser gratuitement la patinoire, une heure avant son ouverture ;
- 2) Que la date soit déterminée avec le service de la culture, des loisirs et de la vie communautaire ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

8. Greffe et réglementation

684-12-17

8.1 Adoption - Règlement numéro 581-17 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2017, abrogeant et remplaçant le Règlement 570-17

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 4 décembre 2017 ;

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé le 4 décembre 2017 et qu'il vise spécifiquement à ajuster la tarification pour l'accès au site des loisirs d'ici l'adoption du Règlement sur la taxation et la tarification 2018 ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures préalablement à la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement renonçant ainsi à sa lecture, séance tenante ;

Considérant que ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie 72 heures préalablement à la présente séance, conformément à l'article 356 LCV ;

Considérant que des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance, conformément à l'article 356 LCV ;

Considérant que M. le Maire mentionne à nouveau l'objet dudit Règlement, la portée, les coûts associés et les mécanismes de financement, le cas échéant, séance tenante ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Saül Branco ;

Appuyé par Mme Sarah Perreault ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter, tel que rédigé, le Règlement numéro 581-17 comme s'il était tout au long récité ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

685-12-17

8.2 Avis de motion – Règlement sur la sécurité incendie

Conformément à l'article 356 de la LCV, M. Alain Michaud donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du conseil municipal, le Règlement numéro 582-17 sur la sécurité incendie, abrogeant et remplaçant le Règlement 538-16 pour y traiter de nouvelles règles en matière d'émissions de permis par courriel.

Conformément à la LCV, un projet de règlement sera déposé ultérieurement.

686-12-17 **8.3 Avis de motion – Règlement sur l'eau potable, l'installation et l'entretien des compteurs d'eau**

Conformément à l'article 356 de la LCV, Mme Sophie Perreault donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du conseil municipal, le Règlement numéro 583-17 sur l'eau potable, abrogeant et remplaçant le Règlement 416 et ayant notamment pour objectif de régir l'installation et l'entretien des compteurs d'eau en vue de mesurer la consommation de l'eau potable des immeubles.

Conformément à la LCV, un projet de règlement sera déposé ultérieurement.

687-12-17 **8.4 Avis de motion – Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux**

Conformément à l'article 356 de la LCV, Mme Francine Girard donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du conseil municipal, le Règlement numéro 584-17 sur les ententes relatives aux travaux municipaux, abrogeant et remplaçant le Règlement 385 ayant pour but de modifier l'article 19 qui prévoit que « *la municipalisation des travaux relatifs aux infrastructures, aux équipements et aux services publics dans le cadre d'un nouveau développement domiciliaire, commercial ou industriel n'aura lieu qu'une fois les travaux complétés et suivant les conditions préalables* » et des articles 19.1 et suivants.

Conformément à la LCV, un projet de règlement sera déposé ultérieurement.

688-12-17 **8.5 Avis de motion – Règlement déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de signer des contrats, abrogeant et remplaçant le règlement 571-17**

Conformément à l'article 356 de la LCV, Mme Sophie Perreault donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du conseil municipal, le Règlement numéro 585-18 déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de signer des contrats, abrogeant et remplaçant le règlement 571-17.

Conformément à la LCV, un projet de règlement sera déposé ultérieurement.

689-12-17 **8.6 Dépôt d'une Requête en accréditation en vertu du Code du travail**

Considérant les articles 25 et 28 du *Code du travail du Québec*, RLRQ c C-27 ;

Considérant la requête en accréditation déposée auprès du tribunal administratif du travail et reçue le 15 décembre 2017 ;

Considérant qu'à titre d'employeur, la Ville doit poser des actions énoncées dans le *Code du travail* ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par M. Normand Légaré ;

Il est résolu :

- 1) D'afficher à la caserne, pendant au moins cinq (5) jours consécutifs, une copie de la requête en accréditation ;
- 2) D'afficher à la caserne, pendant au moins cinq (5) jours consécutifs, une copie de l'avis d'audience dans un endroit accessible aux employés et bien en vue ;

- 3) D'afficher, au même endroit, dans les cinq jours de la réception de la requête et pendant au moins cinq jours consécutifs, la liste alphabétique complète des salariés visés par la requête avec la mention de la fonction de chacun d'eux au 14 décembre 2017 ;
- 4) Faire parvenir une copie de cette même liste au Syndicat des pompiers et pompières du Québec (section locale de Shannon) ;
- 5) Faire parvenir une copie de cette même liste à Mme Julie Béland, agente des relations du travail saisi de la requête ;
- 6) Mandater le Directeur général et le Directeur général adjoint pour entreprendre les négociations ;
- 7) Autoriser l'octroi de contrats de gré à gré pour des services professionnels en droit du travail dans les limites permises par la LCV ;
- 8) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité
Document déposé : 689-12-17

690-12-17

8.7 Feu vert clignotant sur un véhicule conduit par un pompier

Considérant que le ministère de la Sécurité publique mène un projet pilote qui permettra de conclure si l'utilisation d'un feu vert clignotant sur un véhicule (autre qu'un véhicule d'urgence) améliore le temps de réponse d'un pompier répondant à un appel d'urgence ;

Considérant que le ministère de la Sécurité publique a signé une entente concernant la mise en œuvre d'un projet pilote relatif à l'utilisation d'un feu vert clignotant sur un véhicule routier conduit par un pompier répondant à un appel d'urgence (ci-après « l'entente ») avec plusieurs MRC et municipalités québécoises ;

Considérant que la Ville de Shannon n'a pas signé d'entente ;

Considérant que les pompiers de la Ville de Shannon utilisent le feu vert clignotant sur leur véhicule sans droit ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) De suspendre l'utilisation du feu vert clignotant ;
- 2) De retirer la signalisation municipale traitant du feu vert clignotant ;
- 3) De sanctionner l'utilisation par les pompiers, pour des raisons de sécurité au travail et d'assurabilité ;
- 4) De mandater la direction générale afin de négocier la participation de la Ville au projet pilote ;
- 5) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

9. Période de questions

À 18h31, M. le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément au *Règlement sur les règles de fonctionnement des séances du Conseil* (524-16).

Considérant l'article 474.2 de la LCV qui prévoit que les délibérations du Conseil et la période de questions, lors de cette séance, portent exclusivement sur le budget ou le programme triennal.

La période de questions, d'une durée maximale de quinze (15) minutes, s'est terminée à 18h35.

Les questions ne sont pas consignées au procès-verbal.

691-12-17

10. Levée de la séance

Considérant que l'ordre du jour est épuisé ;

En conséquence ;

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

Il est résolu de lever la séance extraordinaire à 18h35.

Adoptée à l'unanimité

En signant le présent procès-verbal, M. le Maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal, lesquelles correspondent à ce qui a été discuté et adopté lors de la présente séance et renonce conséquemment à son droit de véto.ⁱ

Le maire,
Mike-James Noonan

Le directeur général adjoint et greffier,
Me Sylvain Déry, avocat, M.B.A. Adm. A, OMA

ⁱ [Note au lecteur]

Monsieur le Maire ou toute autre personne qui préside une séance du Conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-22).

Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution n'inclut pas le vote de M. le Maire. Une mention spéciale sera ajoutée pour signaler l'expression du vote de M. le Maire ou du président de la séance, le cas échéant.

Les documents déposés sont soumis à l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, chapitre A-2.1.

Le greffier, bien que membre inscrit au Tableau de l'Ordre du Barreau du Québec et de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec, ne fait que constater les actes du conseil municipal. Il ne s'agit pas d'une opinion juridique, ou d'une recommandation professionnelle.

Dans le même sens, l'opinion professionnelle des autres professionnels de la Ville n'est pas nécessairement reflétée par les résolutions adoptées.

Les élus sont régulièrement informés et invités à valider leurs actions auprès de professionnels externes étant entendu que les professionnels de la Ville sont au service de cette dernière.